

Les Abymes, le lundi 13 septembre 2010

Collège des IA-IPR de l'Académie de la Guadeloupe

A  
Mesdames, Messieurs les Professeurs  
LGT et LPO

S/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Service  
Inspection Pédagogique  
Régionale

Réf. : MZ/CL/10/N° 152

Dossier suivi par  
M. Michel ZENON  
IA-IPR de Mathématiques

Téléphone  
0590 21 65 03

Fax  
0590 21 64 16

Courriel  
ce.ipr@  
ac-guadeloupe.fr

Localisation  
Site de Grand-Camp

Adresse postale  
B.P. 480  
97183 Les Abymes  
cedex

## REFORME DE LA CLASSE DE SECONDE

« La réforme du lycée qui sera mise en place progressivement à compter de cette rentrée ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen. Pour cela, elle vise trois objectifs :

- mieux orienter chaque lycéen en diversifiant les voies d'excellence et en rendant les parcours plus fluides ;
  - mieux accompagner chaque lycéen en lui assurant un suivi personnalisé et en lui permettant ainsi de mieux maîtriser son parcours de formation ;
  - mieux adapter le lycée à son époque notamment en mettant l'accent sur la pratique des langues, l'accès à la culture et le développement de l'autonomie des jeunes ».
- Extrait de la circulaire de rentrée (**BO n° 11 du 18 mars 2010**)

### Les nouveautés en classe de seconde :

L'enseignement disciplinaire dispensé dans le **tronc commun** est soutenu par **l'accompagnement personnalisé**. Il est, par ailleurs, enrichi par **les enseignements d'exploration** qui permettent de faire découvrir de nouveaux domaines intellectuels, voire des champs professionnels, mais ne sont pas déterminants pour le choix de la filière en classe de Première. En outre, tous les élèves peuvent bénéficier d'un **tutorat** pour les guider dans leur choix d'orientation. Des **stages de remise à niveau** seront proposés pour éviter les redoublements. Des **groupes de compétences** sont constitués au profit des élèves pour améliorer l'apprentissage des langues vivantes

### La mise en œuvre :

Elle s'effectue dans le cadre de **l'autonomie de l'établissement**. Sous l'autorité du proviseur, **le conseil pédagogique** en propose les modalités qui sont arrêtées au CA. Le travail en équipe, la co-animation ainsi que la souplesse de l'organisation sont les garants de la réussite de cette mise en œuvre.

**L'accompagnement personnalisé** répond aux besoins de chaque lycéen. Il s'appuiera sur l'analyse croisée des résultats d'**évaluations diagnostiques** menées dans l'ensemble des disciplines et sur des **entretiens individuels**. L'aide à l'orientation fait partie intégrante de cet accompagnement personnalisé. Ce nouveau temps pédagogique, intégré dans l'horaire des élèves, est **distinct des heures de cours**.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### **L'accompagnement des équipes et des établissements :**



Des formations à public désigné, interdisciplinaires, sont prévues dans le cadre du PAF avant les vacances de la Toussaint. Elles concernent l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration. Les établissements ont la possibilité de faire des demandes de formation sur site adressées à la CREFOC sur des thèmes bien identifiés. Les réunions d'équipes disciplinaires animées par les inspecteurs seront aussi l'occasion d'aborder ces deux aspects de la réforme.

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### **Ressources et outils :**

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Des ressources et des outils numériques sont mis à la disposition des enseignants sur les sites institutionnels et académiques. Vous consulterez Eduscol, site de référence, [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) lequel propose des ressources numériques.

**Pour le collège des IA-IPR, le doyen  
Michel ZENON**